



République Libanaise
Assemblée Nationale



Séminaire régional pour les parlements arabes sur le thème
Appliquer la CEDAW et mettre fin aux violences faites aux femmes

Beyrouth, 27-29 juillet 2010

organisé par

la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'Union interparlementaire (UIP), le Parlement libanais et le Programme des Nations Unies pour le développement-Initiative pour le développement parlementaire dans la région arabe (PNUD-PDIAR)

NOTE D'INFORMATION

1. L'Union interparlementaire (UIP), le Parlement libanais, le Programme des Nations Unies pour le développement-Initiative pour le développement parlementaire dans la région arabe (PNUD-PDIAR) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ont le plaisir d'organiser un atelier régional pour les parlements arabes sur le thème : Appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et mettre un terme aux violences faites aux femmes. Cet atelier aura lieu du 27 au 29 juillet 2010 à la Maison de l'ONU à Beyrouth.

2. Contexte

Tous les Etats arabes, à l'exception de la Somalie et du Soudan, ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). La majeure partie des Etats arabes a tout de même émis des réserves sur certains des articles fondamentaux de la Convention, notamment les articles 2 et 16. Les pays ayant ratifié la Convention ou y ayant adhéré se sont engagés à mettre en œuvre cet instrument par le biais de leur législation et de leurs politiques nationales. Ils doivent soumettre des rapports nationaux décrivant les mesures qu'ils ont prises pour respecter les obligations auxquelles ils ont souscrit en vertu de leur engagement. Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes supervise l'application de la Convention et émet des recommandations visant à aider les Etats à adapter leur cadre législatif et politique aux dispositions contenues dans la CEDAW.

L'adoption de lois demeure une étape essentielle pour lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les parlementaires, qui sont en mesure de déceler et de modifier les dispositions discriminatoires de la législation pour les remplacer par des textes plus appropriés, jouent un rôle clé dans l'établissement d'un cadre juridique bien adapté.

Les violences faites aux femmes figurent au nombre des grandes priorités législatives de la région. Pour contrer de façon efficace ce type de violence, le contexte général de la protection des droits des femmes doit être pris en considération. Ces droits sont reflétés et garantis par plusieurs instruments internationaux et régionaux, dont la CEDAW.

3. Objectifs

L'atelier régional a pour but de présenter la CEDAW, son contenu et son organe de surveillance aux législateurs. Il vise à mettre en exergue le rôle que joue le parlement dans la présentation des rapports destinés au Comité de l'ONU pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'atelier permettra d'évaluer les progrès réalisés tout en mettant en lumière les problèmes restés sans solution. Il mettra en avant les mécanismes et les instruments parlementaires permettant de superviser la bonne mise en œuvre de la CEDAW à l'échelon national, ainsi que les mesures clés que les parlements et leurs membres peuvent prendre pour apporter leur pierre au processus.

L'une des mesures clés abordées concernera l'action à mener pour mettre fin aux violences faites aux femmes. L'atelier permettra d'analyser les mesures prises pour lutter contre les violences faites aux femmes dans les différents cadres juridiques nationaux de la région. Il décèlera les lacunes existantes et

recommandera les mesures pratiques de nature à garantir que la législation nationale respecte la CEDAW et prévienne la violence à l'encontre des femmes, la criminalise et offre une protection efficace aux victimes.

L'atelier servira d'enceinte de discussion permettant aux législateurs hommes et femmes, aux parlementaires originaires de pays se trouvant en dehors de cette région, aux experts internationaux et régionaux, ainsi qu'aux institutions nationales, régionales et internationales concernées (gouvernement, institutions de l'ONU, société civile, etc.) de mettre en commun leurs connaissances et leur expérience.

L'atelier aura pour but de mettre au point des activités nationales de suivi venant soutenir les parlements de la région dans leur travail.

4. Thèmes

L'atelier abordera les thèmes suivants :

- CEDAW: contenu et organe de surveillance
- Etats arabes et CEDAW : réalisations et défis
- Le rôle joué par les parlements dans l'application de la CEDAW
- CEDAW, autres cadres juridiques internationaux et violences faites aux femmes
- Formes prises par la violence subie par les femmes dans le monde arabe
- Législation destinée à combattre la violence à l'encontre des femmes et autres mesures permettant de remédier de façon générale à cette violence
- Expériences parlementaires à l'intérieur et à l'extérieur de la région
- Mesures clés de suivi pour les parlements et leurs membres

5. Participation

Cet atelier est ouvert aux parlementaires et au personnel parlementaire, de sexe masculin et féminin, originaires de l'Arabie Saoudite, du Bahreïn, de l'Egypte, des Emirats arabes unis, de l'Iraq, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, d'Oman, de la Palestine, du Qatar, du Soudan, de la Syrie et du Yémen.

Le nombre maximum de membres composant les délégations que les parlements sont invités à envoyer est fixé à quatre.

L'UIP communiquera le moment venu aux parlements invités, au nom de tous les partenaires, les lettres d'invitation, les convocations et les informations complémentaires.

6. Dates et lieu

L'atelier aura lieu du 27 au 29 juillet 2010 à la Maison de l'ONU à Beyrouth.

7. Personnes ressources

L'UIP, en consultation avec les partenaires organisant le séminaire, choisira des experts, parmi dont des indépendants, à l'échelon national, régional et international. Ces experts présenteront des exposés et animeront des discussions interactives abordant les différents thèmes retenus pour l'atelier.

8. Langues

Les débats se tiendront en arabe, anglais et français. L'interprétation simultanée sera assurée dans ces trois langues pendant toute la durée de la réunion.

9. Documents

Les manuscrits des exposés présentés par les experts seront remis au fur et à mesure aux participants.

Dans la mesure du possible et pour informer les participants, les partenaires organisant le séminaire mettront à disposition des documents de référence se rapportant aux questions abordées pendant l'atelier. Les participants désireux de distribuer de la documentation portant sur le sujet de l'atelier devront placer ces documents, en quantité suffisante, sur une table prévue à cet effet.

11. Inscription des délégués

Les parlements participant à l'atelier sont priés de faire connaître avant le 10 juillet 2010 la composition de leur délégation au moyen du formulaire d'inscription ci-joint. Ces renseignements devront être adressés à l'UIP, au Parlement libanais et à la CESAO aux adresses suivantes :

<p>Parlement libanais Attention: M. Rachid Samaha Division des relations parlementaires Adresse : B.P:2011 - 9002 Parlement libanais Place Nijmeh Beyrouth (Liban) Tél./Fax : +961 1 981 474 Courriel : rsamaha@lp.gov.lb</p>	<p>Union interparlementaire 5, chemin du Pommier, case postale 330 1218 Grand-Saconnex Genève (Suisse) Tél. : +41 22 - 919 41 50 Fax : +41 22 - 919 41 60 Courriel : postbox@mail.ipu.org</p>	<p>CESAO-ONU A l'attention de : Mme Rania Al Jazairi Centre pour les femmes CESAO-ONU Beyrouth (Liban) Tél. : +961 – 1 981 301 Fax : +961 – 1 981 510 courriel: al-jazairi@un.org</p>
--	--	---

12. Organisation des voyages

Les parlements participant à l'atelier sont priés de prendre leurs propres dispositions de voyage. Les frais de voyage et de participation de leurs délégués sont à leur charge.

Il leur est demandé d'informer le Parlement libanais des dates et horaires d'arrivée et de départ de leur délégation.

13. Hébergement

Le Parlement libanais se chargera des réservations d'hôtel ainsi que des transferts pour les participants et les personnes ressources.